

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
 6 mois : 16
 12 mois : 8
 Poste : 35 fr.
 6 mois : 18
 12 mois : 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAYAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

29 Octobre 1883.

LE DROIT D'ASSOCIATION.

Tout le projet sur le droit d'association que M. le ministre de l'intérieur vient d'établir, et que le Parlement aura bientôt à discuter, repose sur une distinction entre les associations civiles et les associations religieuses. Aux premières toute liberté est accordée, aux secondes toute liberté est refusée. Telle est l'équité dont se pique M. Waldeck-Rousseau.

Telle est la façon dont, sous la République actuelle, on applique le principe d'égalité devant la loi.

Ainsi, tandis qu'une Société laïque pour la propagation de l'athéisme, par exemple, n'aura besoin, pour exister légalement, pour posséder la capacité civile, que de remplir la simple formalité d'une déclaration préalable, une Société religieuse pour le soulagement des malades ne pourra naître qu'à la suite d'une autorisation, que d'ailleurs le gouvernement s'empresse de lui refuser.

Cette distinction, qui semble tout d'abord aussi absurde qu'elle est inique, n'apparaît pas sous un autre jour, lorsqu'on examine de plus près la raison qu'en donne M. Waldeck-Rousseau.

On ne saurait assimiler, suivant lui, l'association civile, dans laquelle chaque associé conserve sa personnalité propre et de laquelle il peut se retirer lorsque bon lui semble, à l'association religieuse, où la personnalité individuelle s'anéantit et aux liens de laquelle on ne peut plus se soustraire dès qu'on l'a laissée se former.

Cet antagonisme entre les principes et les caractères de ces deux espèces de Sociétés est purement de fantaisie et n'existe que dans l'imagination de M. le ministre de l'intérieur.

Il n'est pas exact de dire que le membre d'une communauté religieuse abdique à tout

jamais sa liberté et sa personnalité, puisque la loi ne reconnaît pas les vœux perpétuels.

D'un autre côté, il n'est pas plus conforme au fait et à la vérité légale d'affirmer qu'un associé civil jouit d'une liberté absolue dans ses rapports avec la Société dont il fait partie. Toute Société civile a ses statuts auxquels l'associé doit se conformer; et en poussant les choses à l'extrême, comme le fait M. Waldeck-Rousseau à l'égard des associations religieuses, l'on pourrait dire qu'en s'y conformant cet associé abdique sa personnalité et renonce à sa liberté. L'appréciation, sans doute, ne serait pas exacte; mais si elle est fautive pour les associations civiles, elle ne l'est pas moins pour les associations religieuses.

Ce sont là en réalité des chicanes de mots et des subtilités byzantines. La seule raison que l'on ait jamais donnée et que l'on puisse jamais donner du droit que s'arroge l'Etat d'autoriser ou de ne pas autoriser les associations religieuses, c'est l'inconvénient que peut avoir l'accroissement des biens de main-morte. Or, cet inconvénient — si tant est qu'on puisse encore s'en prévaloir, depuis que le fisc a grevé les biens de main-morte d'un impôt particulier destiné à tenir lieu des droits de mutation auxquels ils échappent par leur nature, — cet inconvénient, disons-nous, existe aussi bien à l'égard des associations religieuses. Pourquoi donc alors toute liberté aux unes et enlever toute liberté aux autres?

Où d'ailleurs fera-t-on commencer la Société religieuse et finir la Société civile? Quel sera le critérium infailible pour reconnaître ces deux espèces de Sociétés, dont l'une a toutes les faveurs du gouvernement, l'autre toutes ses méfiances, toutes ses haines?

Que les philosophes spiritualistes qui croient à un Dieu créateur et rémunérateur; qui, comme M. Jules Simon, par exemple, ont écrit d'admirables pages pour démontrer que le sentiment religieux est inné au cœur de l'homme, et qu'à ce sentiment doit forcément correspondre un culte extérieur qui s'appellera la religion naturelle; que ces

philosophes-là, qui sont encore nombreux en France, se réunissent, se groupent, s'associent enfin, pour répandre à la fois leurs doctrines et résister aux progrès du positivisme et du naturalisme; dira-t-on que cette association est une association religieuse? Comme telle, lui refusera-t-on le droit d'exister?

Si on ne le lui refuse pas, pourquoi alors le refuserait-on aux catholiques pour prier dans leurs cloîtres, aux protestants pour distribuer leurs bibles dans l'univers entier, aux juifs pour enseigner le Talmud?

Pourquoi? Mais parce que la République ne vit que d'arbitraire, et que pour ses ministres toute religion est hors la loi.

Chronique générale.

L'Union républicaine, réunie samedi pendant la séance, a constitué son bureau en nommant:

MM. Paul Bert, président, Choutemille, vice-président, Pelisse et Dussolier, secrétaires, Liouville, questeur.

L'élection de M. Paul Bert est significative. En élevant au fauteuil présidentiel l'un des plus acharnés ennemis du christianisme, l'Union républicaine a témoigné de l'intention de poursuivre son œuvre de persécution religieuse.

La séance a été signalée samedi par un intéressant débat provoqué par M^r Freppel.

L'éminent évêque a énergiquement combattu l'article 404 du projet de loi municipale qui oblige le curé ou le desservant à livrer les clefs de l'église à toute réquisition du maire; il a également protesté contre un amendement présenté par le citoyen Michon et disposant qu'une clef de l'église sera remise entre les mains du chef de la municipalité.

Inutiles efforts! l'amendement Michon a été adopté aux applaudissements d'une ma-

jeunesse heureuse de l'occasion qui lui était donnée de manifester une fois de plus sa haine de la religion.

Le ministre de la guerre s'est déclaré partisan de la réduction du service militaire à trois années; mais, contrairement à ce qu'il avait déclaré indispensable et urgent lors de son premier ministère, il ne réclame plus la suppression radicale du volontariat d'un an. On s'arrêterait à un système bâtarde établi à peu près dans ces bases: le service de trois ans serait obligatoire pour tous les jeunes gens jugés aptes au service. Mais le ministre pourrait libérer au bout d'un an les jeunes gens qui, munis des diplômes nécessaires et se destinant aux carrières libérales, justifieraient d'une instruction militaire suffisante. En résumé, une loi de bon plaisir ajoutée à tant d'autres.

Le nouveau règlement du service dans les places; les honneurs militaires. — Le nouveau règlement sur le service des places a fait au Conseil d'Etat qui l'a examiné au point de vue juridique l'objet d'une assez vive discussion.

Le Conseil d'Etat a décidé que désormais, lors des funérailles des légionnaires, les troupes accompagneraient jusqu'au cimetière les militaires en activité et n'iront qu'à la maison mortuaire pour les officiers en retraite.

Quant aux légionnaires civils, il est question de ne plus leur rendre aucune espèce d'honneur militaire. Enfin aucun honneur militaire ne sera plus rendu aux archevêques et évêques lors de leur entrée dans leur résidence.

Les palinodies de maître Gâtineau. — Il n'est pas inutile de rappeler que M. Gâtineau, l'auteur de la proposition relative à l'expulsion des princes, professait il y a quelques mois une opinion toute différente sur les mesures qu'il réclame aujourd'hui.

Après avoir ostensiblement voté contre la

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

— Vous devriez comprendre, madame, répondit M. Mac Dowel avec un peu d'humeur, que les graves nouvelles que nous avons reçues depuis notre arrivée ici sont bien faites pour suspendre nos projets.

— Sans doute, mais n'y a-t-il pas quelque autre raison?

— Quelle raison? — Que sais-je, moi? Si, par exemple, le jeune ingénieur des mines était tout autre chose que ce qu'il paraît être? Si sous ces apparences un peu bourgeoises se cachait quelque romanesque aventure? Si nous devions bientôt assister...

— Trêve aux plaisanteries, madame, dit M. Mac Dowel, qui en ce moment traversait une de ces crises bilieuses qui lui étaient habituelles, mais dont nous savons qu'il sortait ordinairement avec les étrivières; oui, trêve aux plaisanteries, car l'heure présente n'y prête guère. Vous devriez comprendre, sans que je sois forcé de vous le dire,

que les complications politiques qui ont surgi m'ont fait au moins ajourner mes projets.

— Tous vos projets? demanda mistress Mac Dowel en raillant.

— Oui, madame, tous mes projets, tous ceux de moins auxquels vous pouvez faire allusion.

— Eh bien, mais alors, le jeune ingénieur...

— M. Charles Lecomte?

— Oui, M. Charles Lecomte, continua mistress Mac Dowel sur le même ton de persiflage, qu'en faisons-nous?

— Je vous prie de croire que je n'en veux rien faire absolument.

— C'est peu. Ainsi, il devra partir sans même avoir commencé ses travaux?

— Parfaitement.

— Je la trouve raide! dit Harry, qui depuis quelques minutes faisait d'inutiles efforts pour maintenir son pince-nez en équilibre.

— Ainsi, reprit mistress Mac Dowel, ce jeune homme aura fait le voyage de Paris à Liverpool, de Liverpool à New-York, de New-York à la Nouvelle-Orléans, et de la Nouvelle-Orléans ici, tout cela uniquement pour avoir l'honneur de faire votre connaissance.

— Du tout, madame; vous n'y êtes pas! s'écria M. Mac Dowel de son ton le plus aigre. Je suis un homme pratique, et personne plus que moi n'a prouvé cette maxime de nos ancêtres: Time is

money, le temps c'est de l'argent. M. Charles Lecomte a droit à une indemnité, d'accord. Mais vous ignorez sans doute que cette indemnité, M. Lecomte l'a reçue par anticipation?

— Comment cela?

— C'est bien simple. M^r Rochard, mon notaire à Paris, a compté dix mille francs à ce jeune homme avant son départ. Eh bien, qu'il les garde; il les aura facilement gagnés.

Pendant le cours de ce colloque entre M. et mistress Mac Dowel, miss Nancy avait tenu les yeux obstinément fixés sur sir Wilkie Robertson, suivant avec une attention profonde sur les traits du baronnet l'impression qu'y produisaient ces paroles discourtoises.

L'athlétique gentleman avait d'abord feint de ne pas entendre, puis il avait rougi comme un enfant surpris en faute, avait toussé, s'était tourné et retourné sur son fauteuil, faisant craquer sous son pied les feuilles du parquet à travers l'épais tapis qui couvrait le plancher. Enfin, sur les derniers mots de M. Mac Dowel, l'honnête baronnet ne put se contenir plus longtemps. Il se leva avec tant de vivacité qu'il envoya son fauteuil rouler à quatre pas derrière lui.

— Pardon, monsieur, dit-il en s'avançant vers le planteur, mais ce n'est pas ainsi que mon ami l'entend.

— C'est moi qu'il a chargé de le représenter

auprès de M. Mac Dowel, ajouta-t-il en répondant à un geste dédaigneux de la femme du planteur. M. Charles Lecomte prévoyait bien que sa présence ici allait devenir inutile; aussi m'a-t-il prié de vouloir bien rembourser à M. Mac Dowel les dix mille francs qu'il a reçus de son notaire.

— Mais non, milord, il était convenu qu'en tout état de cause l'indemnité demeurerait acquise à M. Charles Lecomte, dit M. Mac Dowel.

— Sans doute, toute peine mérite salaire, ajouta impertinemment sa femme.

Cette fois, le digne gentilhomme était tout à fait exaspéré.

— Pardon si je ne vous réponds pas, madame, dit-il en se tournant vers mistress Mac Dowel, mais nous ne parlons pas tous la même langue. Toutefois, j'espère que nous comptons de la même façon. Voici votre argent, ajouta-t-il en plaçant sur la cheminée les bank-notes qu'il avait tirées de son portefeuille.

— Après tout, comme vous voudrez, dit M. Mac Dowel qui sortit, en fermant violemment la porte.

— On est fier en France, dit mistress Mac Dowel.

— Et en Angleterre aussi, madame, répondit le baronnet.

Il salua mistress Mac Dowel et se disposait à sortir, quand miss Nancy alla vivement à lui la main tendue.

— Milord, lui dit-elle, vous venez de vous con-

motion Floquet, il adressa le 24 janvier dernier, au *Réveil* de Dreux, une lettre où il expliquait et justifiait son vote.

« Je suis, disait-il, l'adversaire résolu des proscriptions; elles commencent par l'émigration et finissent par l'échafaud. Nous ne devons pas suivre les républicains à courte vue qui veulent chercher dans les défraîchissements du passé des habits trop grands pour leur taille. »

LES PRÉPARATIFS CHINOIS. — On lit dans *l'Indépendant de Saïgon* du 19 septembre :

« D'après les évaluations les plus modérées, le nombre des Chinois qui forment, au Tonkin, les corps de Pavillons-Noirs, serait d'au moins vingt mille. Il y a quelques mois, leur nombre était à peine de deux mille. »

« Le correspondant de la *Rangoon Gazette* prétend que M. Harmand lui aurait dit que, d'après lui, si la guerre est déclarée entre la France et la Chine, tout sera réglé en quelques mois; si au contraire les armées françaises sont réduites à n'agir qu'au Tonkin, cela pourra durer pendant dix ans. »

NOUVELLES DU TONKIN. — Une certaine émotion s'est produite à la Chambre, à propos de l'affichage, dans les couloirs, d'une correspondance du Tonkin. On croyait qu'il s'agissait d'un fait récent et que nos troupes avaient subi un échec, mais il s'agit d'une correspondance du 30 août. La situation n'a pas changé.

D'autre part, cependant, le bruit se répand que des dépêches graves ont été reçues au ministère de la marine. On dit que nos troupes, après trois jours de combat, ont été obligées de rentrer à Hanoi.

CONCENTRATION DE LA CAVALERIE RUSSE. — Une correspondance de Posen, publiée par le *Tageblatt* de Leipzig, confirme que la Russie concentre à la frontière une nombreuse cavalerie, composée surtout de cosaques.

Le *Tageblatt* de Berlin, en reproduisant cette nouvelle, dit que les autorités militaires allemandes surveillent très-attentivement ce qui se passe et que, vers le printemps, de nouveaux régiments de cavalerie seront détachés à la frontière russe.

NOS VOISINS D'ITALIE.

Sous ce titre, nous lisons dans la *France militaire* :

« Nos bons voisins d'Italie, croyant avoir, à force de millions dépensés, acquis une armée solide et assuré l'invulnérabilité de leur territoire, ne négligent aucune occasion de répéter qu'ils sont aujourd'hui une puissance militaire et maritime de premier ordre, craignant sans doute qu'on ne prenne pas au sérieux leur nation dont les armées ont constamment été battues sur tous les champs de bataille, même lorsqu'ils avaient

une grande supériorité numérique comme à Custoza. »

« Prenant au sérieux le rôle que la brigade piémontaise a joué à nos côtés sur les champs de bataille de Crimée et d'Italie, ils sont tout disposés, comme la mouche du coche, à s'attribuer toute la gloire des journées de la Tchernia et de Solferino. Ils oublient trop facilement que, si le Piémont a fourni de braves soldats, les contingents des provinces méridionales n'ont jamais brillé par aucune vertu militaire. Les Napolitains en particulier ne se sont guère fait connaître que comme d'excellents brigands d'opéra-comique dont Fra-Diavolo est resté le type légendaire idéal et parfaitement pris sur le vif. Les recrues de la Sicile se font surtout remarquer par leur esprit d'indiscipline, et nous avons tous vu et jugé à leur véritable valeur les fameuses bandes amenées par Garibaldi, en 1870, non à la défense, mais au pillage de la France. »

« On sait la jalouse inutile et ridicule des descendants de peuple-roi lors de notre expédition de Tunisie; on connaît également la rage impuissante de l'Irrédentisme. Les choses vont plus loin aujourd'hui, et la presse italienne ne laisse passer aucune occasion de montrer les dents. »

« Tout fier d'avoir été admis dans la triple alliance, on sait à quel prix, et peut-être aussi d'avoir obtenu dernièrement réparation pécuniaire de l'empereur du Maroc, ils affichent bien haut des prétentions vraiment incroyables et une susceptibilité dont on a peine à se faire une idée. »

« Hier, l'Italie se trouvait menacée par les manœuvres et les reconnaissances faites dans les Alpes par quelques troupes de nos départements frontières. Le voyage d'étude fait par nos officiers de l'Ecole de guerre dans les places fortes lui portait également ombrage et, de toutes parts, on criait à la provocation. »

« Lorsque la nomination, en cas de guerre, d'un général français comme gouverneur de la Corse fut connue par une indiscretion, l'indignation de nos voisins ne connut plus de bornes. De suite, l'un de leurs meilleurs généraux, le général Mezzocapo, fut bombardé gouverneur de la Sardaigne, et la presse italienne répéta à l'unisson la fière devise du roi *galantuomo* Victor-Emmanuel :

« *L'Italia deve essere non solo rispettata, ma anche temuta.* »

« L'Italie doit non-seulement inspirer du respect, mais de la crainte ! »

« On voit que nos voisins n'ont pas encore connu la mauvaise fortune, ni reçu les leçons de l'adversité, sans cela ils n'auraient pas le verbe si haut. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 27 octobre.
Pas de changement à signaler sur hier; on débute un peu au-dessous des cours de la précédente clôture, pour s'élever ensuite au même niveau.
Les valeurs sont toujours lourdes; seules, les Rentes ont de l'intérêt; les fonds étrangers sont sans changement.
Le 3 0/0 cote 78.17 et 78.15, l'amortissable 79.80, le 4 1/2 0/0 1883 108.50 et en dernier lieu 108.60.

La Banque de France demeure à 5,395 et 5,390. La Banque de Paris recule de 875 à 860. La Banque d'Escompte est stationnaire à 510.

Le Crédit Foncier est très-ferme entre 1,240 et 1,245. Les Obligations Foncières Nouvelles et Communales 80 sont toujours très-recherchées de l'épargne.

Pas de changements sur les chemins français: 1,370 le Lyon, 1,140 le Midi, 1,840 le Nord, 1,290 l'Orléans.

Le Suez recule à 2,260 et 2,257.50. La recette du transit a été de 180,008 fr. pour la journée d'hier.

Le Panama, lourd à 498.75; 91.07 l'Italien 5 0/0, 353.43 l'Egypte Unifiée, 698.12 la Banque Ottomane, 9.95 le Turc 5 0/0.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Par décret du 26 octobre 1883, M. Le Blaye, premier suppléant de la justice de paix du canton nord-est de Saumur, a été nommé juge de paix dudit canton.

M. de Rogier, lieutenant au 77^e de ligne, a été désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance auprès de M. le général Le Toulléc, commandant la 36^e brigade d'infanterie et les subdivisions de région d'Angers et de Cholet.

M. Raffin, aide-vétérinaire à la suite du 42^e régiment de chasseurs (récemment sorti de l'Ecole de Saumur), a été désigné pour être placé au même titre au 6^e régiment d'artillerie.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

« Nous recevons, de tous les points du département, une grande quantité de plaintes sur le nouveau service d'hiver des chemins de fer de l'Etat. »

« Tous les plaignants sont unanimes à demander que les trains n^{os} 1069 et 1070 (Poitiers-Saumur), de facultatifs qu'ils sont, deviennent réguliers, et surtout qu'il soit ajouté à ces trains une ou deux voitures de voyageurs, comme dans le service d'été. Ils disent, avec raison, que, dans les trains partant de Poitiers à 6 heures du matin et à midi 15, il n'y a point de voyageurs. Ceux de Mirebeau, de 4 heures du soir et de 11 heures, se trouvent dans les mêmes conditions. »

« Nous espérons donc que MM. les administrateurs des chemins de fer de l'Etat, si soucieux des intérêts des voyageurs, donneront satisfaction à ces justes réclamations. »

L'intimité obligée que crée dans un wagon le voisinage des autres voyageurs, surtout dans les voitures qui ne sont pas traversées par un couloir permettant de changer de place, met parfois dans une situation difficile. Des conversations peu convenables, tenues à haute voix, sont entendues par des enfants, des jeunes filles, et certaines gens se font un malin plaisir de rendre très-pénible leur présence. Il devenait indispen-

sable d'interdire par une répression très-ferme les paroles grossières et les chants grivois des compagnons mal élevés. Le Tribunal de la Seine vient de montrer une sévérité qui produira un excellent effet: il a condamné à deux mois de prison et 16 francs d'amende six jeunes gens qui s'étaient rendus coupables de ce délit sur la ligne de Montparnasse.

Que bonne note soit prise de cette jurisprudence !...

Théâtre de Saumur

Représentation du BEL ARMAND
Le mercredi 7 novembre 1883.

Le bruit qui s'était fait, dans la presse parisienne, autour de la première représentation, à l'Odéon, du *Bel Armand*, la comédie nouvelle, en 3 actes, de M. VICTOR JANNET, et les éloges unanimes dont ce jeune auteur avait été comblé par tous les critiques, nous faisaient désirer de connaître, à notre tour, cette comédie si remarquable et d'applaudir, nous aussi, à l'heureux début de M. JANNET.

Nous avons donc appris, avec le plus vif plaisir, qu'une troupe composée d'artistes de l'Odéon allait venir à Saumur le mercredi 7 novembre prochain pour y donner une représentation du *Bel Armand*. Cette troupe est sous la direction de M. H. de LANGLAY, l'administrateur bien connu des tournées de M^{mes} SARAH BERNHARDT et JUDIC, et, tout récemment, de *Tête de linotte*, la burlesque comédie de Barrière et Gondinet, dont nous avons gardé un si bon souvenir. On peut dire hautement que jamais le public de notre ville n'a éprouvé de déception en se rendant aux représentations qui lui étaient offertes par cet habile impresario. M. de LANGLAY est réputé surtout pour le soin qu'il met à composer ses troupes, et, cette fois-ci encore, il faut reconnaître qu'il a eu la main particulièrement heureuse, puisqu'il a su réunir, sur l'affiche du *Bel Armand*, les noms connus et sympathiques de MM. RÉGNIER, de l'Odéon; GARNIER, du théâtre des Nations (engagé spécialement); MONTBARS, TRÉFER, GARBAUD, M^{lles} FASSY et DÉLIA, de l'Odéon, tous artistes de PREMIER ORDRE.

Nous donnerons, dans un prochain article, leurs biographies complètes.

Les études de la pièce ont été dirigées par M. ALBERT CARRÉ, du théâtre du Vaudeville, beau-frère de Vautour et directeur artistique de la tournée. Nous connaissons M. ALBERT CARRÉ pour l'avoir applaudi l'an dernier, dans *Tête de linotte*; nous le savons artiste de talent et de goût. Son nom nous est donc une garantie de la bonne exécution du *Bel Armand*.

Ce serait déflorer la comédie si charmante de M. VICTOR JANNET que d'en raconter d'avance le sujet. Disons seulement que c'est une pièce extrêmement honnête et profondément morale, dans laquelle sont exposés, dans un langage élevé, les plus nobles sentiments. Après deux actes gais, spirituels, amusants, on arrive à la scène capitale de l'œuvre, scène de dispute entre les deux frères, qui, à Paris, a soulevé des transports d'enthousiasme; puis, au troisième acte, un des plus dramatiques et des plus touchants qu'il nous ait été donné de voir au théâtre depuis longtemps, et qui fera certainement verser d'abondantes larmes sur jolies spectatrices... et même aux vilains spectateurs.

L'itinéraire de la troupe du *Bel Armand* étant réglé d'avance, elle ne pourra donner sur notre théâtre qu'une seule représentation fixée au mercredi 7 novembre.

On peut, dès à présent, louer des places au bureau.

SAINT-MACAIRE. — Vendredi dernier, vers 4 heures du soir, la veuve Gassuan, née Françoise Veger, demeurant à Saint-Ma-

duire en vrai gentilhomme.

L'honnête baronnet prit la main de la jeune fille, la serra doucement, puis secouant la tête, il dit avec un sourire mélancolique :

— Voilà la première fois que vous me parlez avec cette chaleur, mademoiselle.

VI

LA BAGUE D'OPALE.

A cette même heure, Charles Lecomte s'était retiré dans sa chambre, livré à d'assez mélancoliques réflexions, quand tout à coup sir Wilkie Robertson entra chez lui comme un ouragan.

— Que se passe-t-il donc ? lui demanda Charles en tressaillant; vous avez failli enfoncer cette porte.

— Eh ! il s'agit bien de porte ! s'écria le digne baronnet en jetant son chapeau à la volée sur un meuble.

— Mais qu'y a-t-il, enfin ?

— J'en ai assez, ami Charles; j'envoie les Américains à tous les diables; je m'en vais.

— Ah !

— Oui, je m'en vais et je vous emmène, ami Charles.

— Bah ! vous m'emmenez ?... comme cela, tout de suite ?

— Que voulez-vous ! la nostalgie du pays m'a pris tout à coup. Je veux retourner là-bas planter

mes choux dans le domaine paternel.

— Et de quelle utilité puis-je vous être dans cette champêtre occupation ?

— Ah ! je vais vous dire. Force m'est bien d'avouer que l'habitation n'est pas confortable. Mon père était un cosmopolite, qui, dans toute sa vie, n'a peut-être pas mis dix fois les pieds dans le vieux château. Il en oubliait jusqu'au souvenir à l'autre bout du monde. C'est vous dire qu'il s'est assez peu occupé de faire réparer l'habitation. Elle tombe en ruines. Peut-être faudra-t-il tout jeter à terre. Qu'importe ? A nous deux, mon cher ami, nous allons créer quelque merveille d'architecture; car j'ai jeté mon dévolu sur vous, bien entendu, pour dresser mes plans; vous serez mon architecte.

— Pardon, sir Wilkie, fit observer Charles; mais il y a confusion. Je suis ingénieur des mines, cher ami, et non pas architecte.

— Va te promener ! dit Wilkie en se frappant le front. C'est pourtant vrai, j'ai confondu, et voilà toutes mes combinaisons à vau-l'eau. J'avais si bien arrangé tout cela ! La marmite est renversée.

Le pauvre baronnet avait l'air si consterné en parlant ainsi, que Charles Lecomte ne put retenir un sourire.

— Vous vous moquez de moi, mon cher Charles, dit sir Wilkie en baissant les yeux, et vous avez tort, car, vrai, je vous aime comme un frère.

— Et moi donc ! s'écria Charles avec élan. Ne

vous l'ai-je pas dit ? Mon cher Wilkie, je suis sans famille, et je puis vous jurer que, depuis que je vous connais, vous m'avez gagné le cœur par vos bons procédés, et je ne crois pas avoir personne au monde qui me soit plus cher que vous.

Il s'arrêta tout à coup, après une seconde d'hésitation, et il ajouta en rougissant :

— Excepté peut-être...

— *Exceptis excipiendis* ! dit sir Wilkie en riant de son meilleur rire...

— Wilkie !...

— Alors vous m'acceptez pour frère ? mon cher Charles, dit vivement Wilkie en tendant la main à son ami.

— Oh ! de grand cœur ! mon cher Wilkie, dit Charles en serrant dans les deux siennes la main du colosse.

— Tape donc là ! frère. *My goodness* ! je viens de te prêter dix mille francs.

— Comment cela ?

Wilkie raconta alors la scène qui venait de se passer au salon. Quoique le bon baronnet insistât exclusivement sur le rôle qu'avait joué Nancy dans ce petit drame intime, cependant Charles ne put cacher la douloureuse impression que lui faisait ce récit.

— Heureusement, disait-il avec une pointe d'amertume, j'ai encore plus de huit mille francs sur la somme que M^c Rochard m'a versée à Paris. Je

puis donc, mon cher Wilkie, m'acquitter d'autant avec vous.

— Nous ne sommes donc plus frères, Charles ? tu me traites comme un créancier ! dit Wilkie d'une voix mal assurée.

Charles, après un instant d'hésitation, sauta au cou du colosse en lui disant :

— Tu as raison, tu vaux mieux que moi.

— D'ailleurs, ne crains rien, ajouta Wilkie, qui avait subitement repris toute sa bonne humeur, il y a encore dans ce portefeuille huit ou dix fois la somme que j'ai remboursée à M. Mac Dowel. Et maintenant, bouclons les valises; et voguez la galère, nous faisons voile pour l'Europe.

— Pour l'Europe ! dit Charles avec un profond soupir. Oui, c'est vrai, nous partons.

Sans avoir l'air de remarquer l'abattement de son ami, sir Wilkie se mit à une table et écrivit le billet suivant :

« M. Charles Lecomte et sir Wilkie Robertson, tout en remerciant M. Mac Dowel de l'hospitalité qu'il a bien voulu leur accorder, ont le regret de lui annoncer qu'il leur est impossible d'en profiter plus longtemps. Ils prient donc M. Mac Dowel de recevoir leurs adieux et d'être leur interprète auprès de la famille pour présenter aux dames l'hommage de leur profond respect. »

(A suivre.)

ÉDOUARD DIDIER.

aire, canton de Montrouil-Bellay, a été trouvée pendue dans le bois des Champs-Bellis. Cette femme avait disparu depuis le matin et tous les membres de sa famille étaient à sa recherche, car déjà elle avait attenté à ses jours dans des moments d'aliénation mentale causée par la mort de sa fille. Le cadavre portait à la tête plusieurs contusions qui ont fait croire un instant à un crime. Mais il a été bientôt établi que c'est la malheureuse elle-même qui se les était faites. Quelques jours auparavant, ayant entassé les madriers de son pressoir à la façon d'une trappe et les avait fait tomber sur elle. Grâce au bruit occasionné par leur chute, on est venu aussitôt à son secours et on l'a dégagée. Elle en a été quitte pour les contusions qu'elle portait encore. Antérieurement à cet événement, elle avait déjà cherché à se suicider.

Le Bureau météorologique du *New-York Herald* communique l'avis suivant :

« Une dangereuse tempête arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la France, au sud-ouest, entre le 28 et le 30. Très-mauvais temps sur l'Atlantique. De l'est au nord, bourrasques et peut-être temps lourd et pluie. »

LE MOIS DE NOVEMBRE.

Voici, d'après Nick, la physionomie probable du mois de novembre 1883 :

Mêmes conditions astronomiques à peu près que précédemment. Mêmes caractères météorologiques.

Apparition probable de bourrasques, signalées ou non plus tard par le *New-York Herald*, au début des périodes critiques indiquées ci-après, avec dépressions barométriques, coups de vent, gros temps, pluie, neige sur les points culminants et crues d'eau après, aux époques suivantes, savoir :

1° Vers les « 4^{or} (?) », 3, 5 » ; 2° vers les « 8 (?) », 11 » ; 3° vers les « 13 (?) », 16, 19 » ; 4° vers les « 21 (?) », 23, 25 » ; 5° vers les « 28 (?) », 30. »

Par suite, temps agité, humide, souvent couvert ou brumeux, sur la France et sur les pays voisins, particulièrement sur les zones du Nord et du Centre. Quelques accalmies et éclaircies, principalement sur la zone méridionale, avec gelées intermittentes, 4^{or} et 3^{or} dizaines notamment.

Le nombre de points d'interrogation indique l'importance probable des perturbations.

Celles-ci retardent de un ou deux jours, suivant la latitude ou la longitude des localités. Les dates mentionnées par nous s'appliquent au littoral de la Manche.

Avis aux gens de mer !

Gare les sinistres, si on néglige cet avis.

Le tribunal de Civray (Vienne) vient de rendre un jugement intéressant.

Le 19 juin dernier, le sieur G..., fermier à la Coudre, gageait à la Chapelle-Bâton le sieur Pierre D... en qualité de domestique, et lui remettait, à titre de pièce pour celler la convention, la somme de 5 fr.

Il avait été convenu entre les deux contractants que D... entrerait en fonctions le 24 juin. De son côté, le maître avait pris l'engagement de remettre, le 14 novembre prochain, c'est-à-dire pour quatre mois et demi de services, la somme de 225 fr.

Le domestique n'ayant pas jugé à propos de tenir son engagement et ayant gardé les 5 fr. de pièces, le sieur G... porta plainte au parquet, et le tribunal de Civray, dans son audience du 31 août dernier, a condamné le sieur Pierre D..., pour escroquerie, à six jours de prison et à 50 fr. d'amende.

Il résulte d'un arrêt rendu par la Cour de cassation qu'un maire peut, en prenant un arrêté sur le balayage des voies publiques, étendre aux cours communes des maisons l'obligation d'y maintenir la propreté en les balayant exactement chaque matin ; l'arrêté du maire est obligatoire pour les propriétaires, sans qu'ils puissent prétendre que, n'habitants pas leurs maisons louées à des tiers, l'obligation ne pouvait incomber qu'à ces derniers.

Une récente décision de la juridiction commerciale tranche les difficultés souvent soulevées entre les voyageurs et les Compagnies de chemins de fer, au sujet des colis perdus.

Les Compagnies soutenaient qu'elles ne sont responsables, en cas de perte, que de cinquante francs quand il ne s'agit que d'un porte-manteau, et de cent cinquante francs quand il s'agit d'une malle.

Le tribunal de commerce de Granville a décidé que les Compagnies devaient toujours être responsables de la véritable valeur perdue.

Ne laissez pas prendre à votre jardin un aspect désolé.

Plantez le jasmin jaune d'hiver, qui est peu affecté par les plus fortes gelées. Il montre ses fleurs gaies au moindre rayon de soleil, alors que la rose de Noël n'ose pas s'épanouir. La bruyère rouge, le yucca, le chrysanthème jaune (le plus dur de tous), le cyclamen, les saxifrages, la rue commune, le tussilage odorant supportent aussi la dure saison et fleurissent le jardin en janvier.

Publications de mariage.

Henri-Louis Legendre, domestique, de Saumur, et Liza Julienne, domestique, de Gennes.

Joseph Bruneau, menuisier, de Saumur, et Marie-Louise Plantin, couturière, de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Pierre Verhes, cocher, de Saumur, et Anne-Marie Habert, femme de chambre, de Paris.

Etienne Taugourdeau, employé de commerce, et Marie Eugénie Rochard, sans profession, tous deux de Saumur.

Agriculture.

TROIS BONS CONSEILS. — Ce ne sont ni les bons exemples, ni les bons conseils qui manquent aux cultivateurs, mais bien l'énergie et la volonté pour rompre avec la routine. Comment donc se fait-il que cette damnée, qui leur joue de si mauvais tours, ait encore le triste privilège d'être leur meilleure amie ? Ne serait-ce pas parce que, étant très-élastique de sa nature, elle permet à chacun de faire comme il l'entend, sans obliger personne à se tenir au courant de ce qui se passe et de ce qui se fait ? On va toujours sans s'occuper de ceux qui font bien, sans profiter des leçons de l'expérience ; on agit à sa guise, et on finit par faire la culbute. Il y a tant de fossés dans les champs, que la routine n'a pas de peine à y faire faire le plongeon à ses trop nombreux suivants.

Dernièrement, au concours organisé par la Société d'agriculture de Saint-Marcellin (Isère), le président, M. Michel Perret, a exposé, dans une excellente allocution, un procédé qui lui donne des rendements très-élevés en céréales dans ses terres sableuses.

Ce procédé se résume en trois traits principaux :

1° Le sol manquant de calcaire, M. Perret le chaulé souvent, parce que le sous-sol sableux entraîne en peu d'années la chaux déposée dans la couche arable.

2° Le sol manquant d'acide phosphorique, M. Perret mélange du superphosphate avec ses fumiers qui le retiennent comme une éponge en même temps que la chaux, et le distribuent aux plantes à mesure qu'elles en ont besoin.

3° Pour préserver ses cultures des plantes parasites, M. Perret sème en lignes régulières, assez distantes pour donner passage à la houe à cheval. Plus la terre est binée, plus s'élève le rendement de la plante.

Trois mots résument le système : chauler les terres, phosphater les fumiers, sarcler toutes les cultures. (*Journal des Campagnes.*)

Voulez-vous un moyen simple et peu coûteux de vous procurer du bon grain de semence ? M. le comte de Diesbach l'a indiqué clairement au Cercle agricole du Pas-de-Calais.

Ce moyen, dit-il, est employé par son éminent confrère, M. le marquis d'Avrincourt, qui n'achète jamais de semences, et dont les blés sont toujours d'une beauté remarquable.

Voici ce moyen : Cueillir les plus beaux épis dans un certain nombre de gerbes ; couper ces épis à leurs deux extrémités, dont les grains sont toujours grêles, et réserver pour la semence les grains du milieu, qui sont les mieux venus. Ceux qui n'aiment

pas à acheter des grains, dit la *Gazette des Campagnes*, ou qui ne possèdent pas un trieur suffisant pour opérer un triage sévère de leurs semences, n'ont rien de mieux à faire que de suivre cette judicieuse méthode de M. d'Avrincourt.

L'opération n'est pas très-longue et le résultat est assuré.

Faits divers.

Nous allons bientôt avoir la visite d'une comète, dont la découverte n'est pas due, comme on pourrait le croire, à un véritable astronome, mais bien à un humble concierge.

La nouvelle venue a reçu le nom de comète de Pons, parce qu'elle fut signalée par ce dernier en 1812.

Ce Pons n'était nullement un savant ; il était tout bonnement concierge de l'Observatoire de Marseille. Mais il était passionné pour les observations ; il découvrit à lui seul seize comètes en dix ans. Il les découvrait si bien, que le directeur de l'Observatoire finit par en prendre ombrage ; c'était le concierge qui donnait à l'établissement toute sa notoriété.

La position de Pons devint difficile. On lui laissa plus d'une fois entendre qu'il fallait laisser à la ciel et se servir davantage du balai. Heureusement pour Pons qu'il avait dans le baron de Zach un protecteur enthousiaste. Celui-ci lui fit quitter l'Observatoire de Marseille et lui procura une place d'aide astronome à l'Observatoire de Palerme.

Pons est mort en 1825.

Quelques détails intéressants sur Szegedin, la ville de Bohême reconstruite après l'inondation.

En quatre ans, il a été bâti trois mille maisons ou édifices divers, entre autres l'hôtel de ville, le tribunal de commerce, le théâtre, un port et une triple digue destinée à protéger la ville contre les inondations. Le total des sommes dépensées pour la reconstruction de Szegedin s'élève à soixante millions de francs. Afin de perpétuer le souvenir des dons faits par les étrangers, plusieurs rues ont reçu les noms des principales villes d'Europe, et de nombreuses inscriptions expriment la reconnaissance des habitants pour la presse de tous les pays.

UNE RÉOLUTION ÉNERGIQUE. — Un journal de Pesth publiait dernièrement l'annonce suivante :

« Pour faire plaisir à ma femme.

« Je soussigné déclare que, dorénavant, je ne mettrai plus les pieds dans un café ou dans une brasserie, et je prie mes amis et connaissances de ne jamais m'inviter à fréquenter ces endroits de perdition.

« Et pour sanction, j'autorise celui qui me trouvera dans un café à me demander cinquante florins qui seront versés au Bureau de bienfaisance.

« Signé : SIMON. »

Le moyen est ingénieux et assurément des plus recommandables, quoique un peu cher.

BIBLIOGRAPHIE

L'ÉLECTRICITÉ, revue hebdomadaire illustrée (8^e année). Sommaire du numéro du 27 Octobre 1883. Les Machines dynamo-électriques, par le professeur Sylvanus-P. Thompson, de l'université de Bristol (*Suite*) (E. Boistel). — Le Télégraphe Baudot. — Electrodes indestructibles. — Machine dynamo-électrique, système Thury. — L'Électricité en province. — Exposition de Vienne. — Bibliographie. — Chronique. — Les Brevets d'invention relatifs à l'Électricité.

Le numéro, 50 centimes. — France : Un an, 20 fr. ; six mois, 10 fr. ; Union postale : 25 fr. ; six mois, 12 fr. 50. — PARIS, 16, rue du Croissant.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Menus faits. — Les ministres au Havre. — Théâtres, par Damon. — Sunderland, par R. B. — Revue

scientifique, par le Dr B. Dacaisne. — Le mont Saint-Michel, par H. V. — Une histoire du gaillard d'avant, nouvelle, par Paul Caillard. — Courrier du Palais, par M^o Guérin. — *L'Art dans la Maison*. — *Le Cacique* (suite), journal d'un marin, par Henri Rivière. — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M^o Iza de Cérigny. — *Les Curiosités de l'Opéra*, par A. Denis. — Échecs.

GRAVURES : Le voyage des ministres : M. Jules Ferry visitant le transport de guerre *la Nive*, en rade du Havre. — La pêche à Sunderland : L'amorce ; la capture. — Sunderland : entrée du port. — *Beaux-Arts* : *Faust et Méphistophélès allant au sabbat*, dessin de M. A. de Neuville. — Le mont Saint-Michel, dessin d'après nature, par M. Riou. — Théâtre du Gymnase : *Autour du Mariage*, comédie en cinq actes, par MM. Gyp et Hector Crémieux. — Pendant la tempête : *L'Art dans la Maison* (trois dessins). — *Les Curiosités de l'Opéra* : Le sieur Javillier dansant une gavotte dans *Castor et Pollux* (1737). — Rébus.

Abonnements : un an, 21 fr. ; six mois, 11 fr. ; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

Prix : 40 centimes le numéro.

Sommaire du numéro du 27 octobre 1883.

Ballade des Sillons nouveaux, par H. Martin-Dairvault. — *Chronique parisienne*, par Alceste. — *Chronique générale de la semaine*, par E. Faure. — *Mes aventures à Zuni* (suite), 3 gravures, par Franck H. Cushing. — *Micheline Avrial*, roman inédit, par Paul Perret. — *Les Abeilles* (suite et fin), 1 gravure, par Henri Martin-Dairvault.

Réminiscences, par H. Mouhot. — *La Maison*, 1 gravure, par Etienne Marcel. — *Désirs* (poésie), par Maurice Trubert. — *Les premiers pas* (poésie), par Elysée du Gard. — *Courrier théâtral*, par G. Levasnier. — *Carnet de la maison*, par Nouraskine. — *Petite correspondance*.

Sphinxiana : Logogriphe et Mot carré, par Philinte. — *Bibliographie*, par Ferguson. — *Chronique agricole*, par Marcel de Montbrien. — *Bulletin financier*, par E. Briau. — *Annonces*.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris.

Théâtre de Saumur.

Association Artistique d'Angers (7^e année).

LUNDI 29 octobre 1883,

Les Cloches de Corneville

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Clairville et Charles Gabet, musique de Robert PLANQUETTE.

Distribution :

Le marquis	MM. G. Le Roy.
Grenicheux	Constance.
Gaspard	Lamy.
Le bailli	Labrancho.
Le tabellion	Allain.
Cachalot	Carelle.
Grippardin	Faucheux.
Fouinard	Hennesse.
Un paysan	Lescaillet.
Serpolette	M ^o es Lacourrière.
Germaine	Berthe Dalbret.
Manette	Lagarde.
Jeanne	Bonnaud.
Gertrude	Provost.
Suzanne	Hennesse.
Catherine	Faucheux.
Marguerite	Allain.

Paysans, paysannes, gardes-champêtres, matelots, mousses, cochers, servantes, etc.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

SAMEDI 13 octobre, il a été perdu, à Saumur, un titre de rente au porteur de 48 fr., à 4 1/2 pour cent.

Prière de le rapporter au Bureau du Journal. Il y aura récompense.

La Chlorose et l'Anémie
sont heureusement combattues
par l'emploi régulier de *FER*
BREVETÉ. Celui-ci redonne
au sang appauvri la coloration
dont il a perdu par la
maladie.

Dépôt à Saumur : M. D'HOY, pharmacien, et dans la plupart des pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Ligne d'Orléans (Service d'Été)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 1 ^{er} octobre 1883)									
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY					MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				
Heures	Minutes	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. soir.	Direct. soir.
3 heures	8 minutes										
6	45										
8	56										
1	35										
2	33										
7	15										
10	36										
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS					MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				
Heures	Minutes	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
8 heures	26 minutes										
9	31										
9	37										
12	48										
4	44										
10	24										

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE BRISSET, LOUIS.
Les créanciers de la faillite du sieur Brisset, Louis, en son vivant maître d'hôtel et commissionnaire en grains, demeurant à Gennes, sont avertis qu'en conformité de l'article 492 du Code de commerce, ils doivent dans le délai de 20 jours, à partir d'aujourd'hui, remettre à M. Doussain, expert-comptable, demeurant à Saumur, leurs titres accompagnés d'un bordereau sur timbre indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au greffe du Tribunal de commerce de Saumur, comme un récépissé.
La vérification des créances commencera le 23 novembre 1883, à 10 heures du matin, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites.
Le greffier du Tribunal,
L. BONNEAU.
(691)

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur, 27, place de la Bilange.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 4 novembre 1883, à 1 heure après midi,
En l'étude de M^e BRAC, notaire,
UNE MAISON
Rue Beaurepaire et rue de la Marmaillette,
Propriété des époux GUIOCHRAU, loueurs de voitures,
Susceptible d'un revenu de 1,100 fr.
Mise à prix : 10,500 fr.

Études de M^e BLANCHET, notaire à Baugé,
Et de M^e HATIN, notaire à Paris.

A VENDRE
La Terre du Theil
SISE
Communes d'Auverse, Guédeniau, Bocé et autres,
Comprenant : Châteaun, bois, futaies, sapinières, formant les réserves.
5 fermes, 6 closiers et landes affermées.
Contenance totale : 481 hectares.
Chasse magnifique. (631)

Étude de M^e GOUTARD, notaire à Neuillé.

A VENDRE
Pour entrer en jouissance le 24 juin 1885,
L'HOTEL DE LA RONDE
Situé commune de Vivy, à l'embranchement des routes de Saumur, Bourgueil, Vernantes et Baugé,
Actuellement exploité par M. Renard et comprenant :
Maison d'habitation et vastes servitudes, cour, jardin, pré et terre labourable, le tout d'un seul tenant, contenant environ 60 ares.
Grandes facilités de paiement.
Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M. JOUSSELIN, propriétaire et expert à Vivy, et à M^e GOUTARD, notaire.
(661)

A LOUER
Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,
LA MAISON DU MARCONNAY
Située à Parnay (Maine-et-Loire),
Comprenant :
Grand jardin, terrasse, et de très-belles caves de niveau avec le sol et bien claires.
S'adresser à M^{me} BECQUET, au château de Parnay, ou à M. BEAUVILS, son homme d'affaires, à Souzay. (632)

A LOUER
MAISON MEUBLÉE
Rue de la Montée-du-Fort, 17.
S'y adresser. (630)

A LOUER
PRÉSENTEMENT
JOLI APPARTEMENT
Fraîchement restauré,
Rue de la Visitation, n° 105.
BELLE VUE sur la Loire.

A vendre VIN ROUGE de la récolte 1882.
S'adresser à M. BAZILLE, commune de Rou-Marson. (357)

A VENDRE
ENVIRON
14 HECTOLITRES DE HARICOTS
Buisson.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
A L'AMIABLE,
Environ : 94 barriques vides ; 3 tonnes ; 19 petits fûts.
S'adresser à M. G. DOUSSAIN, syndic de la faillite Brisset, 10, rue des Basses-Perrières, Saumur. (671)

A VENDRE
UNE EXCELLENTE CALÈCHE
A un ou deux chevaux, couleur verte.
S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, Allouans (Maine-et-Loire).

IMPRIMERIE typographique à céder (brevet) dans une ville de l'Ouest. Bonne maison. Bel agencement. Matériel en très-bon état. Grandes facilités de paiement.
S'adresser à l'AGENCE HAVAS, place de la Bourse, 8, Paris, sous les initiales T. P.

A LOUER
LE CHATEAU DE L'ESSART
Situé commune de Blou,
Comprenant : logement de maître, servitudes, jardin, pièce d'eau, etc.
S'adresser à M. FOUCHER-GILBERT, 60, rue de Bordeaux, Saumur.

ON DEMANDE
A la Distillerie V^o Angelo Bolognesi et C. Carichou
Un homme sachant lire et écrire pour la mise en bouteille, étiquetage, etc., etc., et un jeune homme de 15 à 16 ans pour le magasin et les courses. Inutile de se présenter sans de bonnes références.

AVIS
Lesieur Benjamin Coutard, concierge à la banque Lambert, prévient le public qu'à partir du 1^{er} novembre 1883, il sera à la disposition de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, soit pour service de table, cirage de parquets et mise de vin en bouteille.

ON DEMANDE une cuisinière pour la campagne. Bonnes références sont exigées. S'adresser au bureau du journal.

UNE JEUNE DAME
Demande un emploi de caissière et comptable dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME demande une place de cocher ou de valet de chambre. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti et un garçon de magasin, dans une Maison de Nouveautés. S'adresser au bureau du journal.

M^e GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un Clerc sachant faire les actes courants.

PAS DE VENTE AU NUMÉRO
La France Théâtrale
Journal officiel des théâtres en France
Paraissant le Mercredi.
Ce journal publie la liste complète des pièces jouées chaque jour dans tous les théâtres de France, les nouvelles théâtrales et comptes rendus qui lui sont adressés par ses correspondants des départements et de l'étranger.
BUREAUX : 23, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS.
Abonnements : Trois mois, 10 fr. — Six mois, 18 fr. — Un an, 30 fr.
Pour les abonnements, s'adresser : soit aux correspondants (à Saumur, bureau de l'Echo Saumurois), soit à l'administration de la France Théâtrale, en envoyant un mandat-poste à l'ordre de M. A. GINEL, directeur, à l'adresse ci-dessus.

LA
Réglisse Sanguinède
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Flatulences d'Estomac et facilite la Digestion.
075 dans toutes Pharmacies.
Saumur, imprimerie P. GODET.

GRANDS MAGASINS
DE
l'Épicerie Moderne
Rue et Place du Marché-Noir.
L. ALLORY
SAUMUR.

LOTÉRIE d'AMSTERDAM
TIRAGE le 10 Novembre prochain
Billet 3 MILLIONS de LOTS Billet
1 FRANC 7,966 Gagnants 1 FRANC
EN VENTE PARTOUT
VENTE en GROS. Adresser Espèces, Chèques ou Mandats à M. BASSET, 8, Rue Montesquieu, Paris Et au Trésorier, M. WIDEMANN, Palais de l'Industrie, AMSTERDAM. M. BASSET, 8, rue Montesquieu, Paris, demande des Correspondants dans toutes les Villes de Province.

LIBRAIRIE ABEL PILON
A. LE VASSEUR, SEUR
33 - Rue de Fleurus - 33
PARIS
Fr. par mois
par mois
Envoi franco des Catalogues
LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

Incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre
COSMYDOR
Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinaigre, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé dames. L'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette.
(En faire usage quotidiennement)
SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE
Entrepôt Général : 28, Rue Bergère, à Paris